

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 22 novembre 2018
Convocation du 15 novembre 2018

Présents : Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Lilian BILLET, Corinne DONDE, Yvan PAUGET, Stéphane MARZA

Excusés : François FERTHET, Karine JULIEN

Secrétaire de séance : Corinne DONDE

► **Personnel communal**

Isabelle PAPIN est en arrêt jusqu'au 31 janvier 2019.

A compter du lundi 26 novembre, Camille FERRIER assure en remplacement une permanence en mairie sur la base de 20 heures par semaine. Par conséquent, la mairie sera ouverte aux horaires habituels.

► **Equipement informatique**

Le Conseil Municipal valide la proposition de remplacement de l'ordinateur portable du maire, l'ancien étant hors service.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer un contrat de location avec la société MBI pour un montant de 125 € Hors Taxes par trimestre.

Le Conseil Municipal valide la proposition de remplacement du photocopieur de l'école dans le cadre du contrat de location et de maintenance avec l'entreprise Rex Rotary.

► **Finances**

Le Conseil municipal valide l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor au taux de 100 €. Pour un montant de 159,64 €

► **Voirie**

Le Conseil Municipal examine les offres des entreprises reçues pour l'aménagement de la traversée du Villard sur la r.d n°52.

L'offre de l'entreprise Piquand TP est retenue pour un montant de 59 986.64 € HT soit 71 983.97 TTC.

Les travaux se réaliseront au printemps 2019.

Sur proposition de la commission voirie, le programme de travaux d'entretien 2019 à été validé et concerne principalement la Route de Rivet Fleuri, Route de Grosset et Route de la Charme.

Des travaux d'élagage aux bords des routes sont programmés pour la fin de l'année 2018 ainsi que des travaux de curages de fossés.

► Assainissement Les Noyers

Le Conseil Municipal examine les offres reçues pour les travaux d'assainissement collectif pour le lotissement Les Noyers.

L'offre du groupement d'entreprise Piquand TP et Scirpe a été retenue pour un montant de 64 215.56 € HT soit 77 058.67 € TTC.

Les travaux sont programmés début d'année 2019.

Monsieur Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 la compétence assainissement sera exercée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

► Forêt

Suite à l'étude demandée à l'ONF concernant l'amélioration de l'infrastructure du Massif Forestier de la trace de Chazelle et de Leuye, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'amélioration de la desserte de ce massif en forêts communales de Coligny, les Trois Châteaux et Domsure.

Le projet comporte la réalisation d'une place de retournement.

Le montant total du projet est de 16 087.50 € HT , la part restant à charge pour la commune de Domsure s'élève à 1 288.75 € HT.

La commune délègue la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la commune de Coligny.

La réunion de partage des coupes de bois pour affouage 2019 est programmé le samedi 1^{er} décembre en mairie.

► CABBB

Le Conseil Municipal décide de fixer librement le montant des attributions de compensations 2018 en tant que commune dite intéressée afin de tenir compte des contributions fiscalisées 2018 au syndicat de rivière.

Pour l'année 2018 l'attribution de compensation s'élève à 58 031.69 €

Le Conseil Municipal désigne Jérôme COMMARET en tant que titulaire au syndicat intercommunal Bresse Suran Revermont (Syndicat des eaux) et Jean-Paul BOUILLOUD est désigné suppléant.

► Bulletin municipal

Le Conseil Municipal valide le devis d'Espace Copie Pro pour un montant de 2 000 € TTC pour la création et l'impression du Bulletin Municipal.

Le bon à tirer du Bulletin est programmé pour le 10 décembre 2018 et la distribution la dernière semaine de décembre ou première de janvier.

► Affaires diverses

La réception des travaux fibre optique pour le Centre Village et Villeneuve a été faite le 21 novembre, la mise en service de la fibre est programmée pour début décembre.

La réunion de préparation des colis du CCAS est programmée le jeudi 29 novembre 2018 à 20 heures.

Concernant les chats errants et suite à un échange avec les services de la préfecture de l'Ain, un contact sera repris avec la fourrière animale pour l'application des dispositions prévues au code rural.

Le Conseil Municipal valide la fourniture et l'installation d'un défibrillateur pour un montant 2 046.00 € TTC. L'appareil sera installé à proximité de l'entrée de la salle des fêtes.

Le marathon du Téléthon traversera la commune le samedi 8 décembre aux alentours de 13 heures.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est programmée le jeudi 20 décembre à 20 heures.